

Le 10 février 2003

Madame Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 6A6

N/Réf. : 9018-10-80

**Objet : Projet de barrage au lac Sergent : réponse à la question
complémentaire du bureau d'audiences publiques, adressée
le 7 février 2003**

Madame,

Selon toute vraisemblance, le nouveau scénario de gestion proposé, soit le retrait des poutrelles à l'amorce de la crue printanière, permettra de réduire ou d'éliminer les impacts de l'exondation hivernale des herbiers aquatiques (fonds lacustres de faible profondeur) sur la productivité de ces derniers.

En effet, le maintien d'un certain niveau d'eau au-dessus de ces zones évitera que le gel pénètre dans le sol. Cela aura pour effet de protéger la partie souterraine des plantes aquatiques vivaces composant l'herbier aquatique ainsi que les différentes espèces animales benthiques.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Chantal Dubreuil, biologiste

/jdb

c.c. M. Robert Parent